

SAINT ARIGLE OU ARILLE (AGRICOLE), ÉVÊQUE DE NEVERS

(594)

Fêté le 26 février

Il naquit à Sainte-Reine, de parents distingués, et fut l'ami du poète Fortunat. Gontran, roi de Bourgogne, l'avait nommé gouverneur de la contrée; mais à la mort de saint Eolade, sa réputation de sainteté le fit choisir pour monter sur le siège épiscopal de Nevers. On remarqua surtout en lui le soin avec lequel il veillait sur ses paroles. Or, dit saint Jacques, celui qui ne pêche point par la langue est parfait. Après avoir porté pendant treize ans avec dévouement le fardeau épiscopal, il s'endormit dans le Seigneur le 26 février 594. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Vincent, qu'il avait fondée, et où il établit un monastère de filles, le premier connu dans le diocèse de Nevers. L'église de Saint-Vincent portait au 9^e siècle le nom de Saint-Arigle, et fut érigée en paroisse sur la fin du 11^e siècle (1075). En 1590, ses ossements furent retirés de son tombeau, et placés dans une chasse.

La tourmente révolutionnaire vit la démolition de l'église Saint-Arigle et la dispersion de ses reliques. On eut cependant le bonheur d'en conserver une portion considérable, qui se trouve aujourd'hui à l'église Saint-Etienne de Nevers. – Les habitants de cette ville ont encore de nos jours recours à la puissante intercession de leur saint évêque.

Lorsqu'en 1832 et 1848, le choléra exerçait de cruels ravages Nevers, on descendit la chasse de saint Arigle et on l'exposa à la vénération des fidèles.

Signification des sept croix, des trois croix et d'une croix sur les sarcophages chrétiens. – Le tombeau de saint Arigle avait pour ornement sept croix en bosse. Pourquoi ce nombre 7 ? Rappelons avant tout que les sacrements tirent leur valeur et leur vertu de la croix du Sauveur. L'évêque possédant la plénitude du sacerdoce, à lui appartient le pouvoir d'administrer tous les sacrements. C'est ce qu'a voulu indiquer le nombre sept, placé sur le tombeau des évêques. Le pouvoir du prêtre est moins étendu, et comme il est ministre ordinaire de cinq sacrements, les cercueils ornés de cinq croix ont été réservés aux prêtres. Enfin, sur le tombeau d'un simple fidèle, on ne plaçait qu'une croix, pour indiquer la présence d'un disciple de Jésus Christ, ou trois croix pour rappeler que c'est au nom des trois personnes de la Trinité et par la vertu de la Croix qu'il a été admis au nombre des enfants de Dieu.

Mgr Crosnier, *Hagiologie de Nevers*.

tiré de : Les Petits Bollandistes; Vies des saints tome 3